

Mesdames et messieurs MATHEU Christelle – BOSS Rudy - PAUCHET Agnès - ESPAGNOL Xavier - MANCEL Corinne - LE MAILLOUX Eric - GARAIL-DELERIS Anne - ORNAGHI Michel - PALLAS Cécile - BOURDERIOUX Julien - BOUYENVAL Delphine – CONRARDY Anne-Cécile - COTTET Michel - BOY Dimitri - CAZAUX Virginie

Procurations : NARDIN Nicolas à Agnès PAUCHET – OPITZ Frank à MATHEU Christelle - FORJAN Laëtitia à Delphine BOUYENVAL – Monique ESCUSA à Eric LE MAILLOUX

Absent : --

Monsieur Julien BOURDERIOUX a été élu secrétaire.

ADMINISTRATION GENERALE : DEFINITION DE PARCELLES COMMUNALES EN ESPACE NATUREL SENSIBLE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 07 SEPTEMBRE

Madame le Maire indique qu'une erreur quant aux parcelles s'est glissée dans la délibération du 07 septembre 2026. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle 0181	1 ha 06 a 79ca
- Parcelle 0182	5 ha 38 a 42ca
- Parcelle 0575	0 ha 55 a 28ca
- Parcelle 0574	0 ha 06 a 99ca
- Parcelle 0576	0 ha 02 a 29ca
- Parcelle 0046	0 ha 36 a 79 ca
- Parcelle 1675	0 ha 06 a 16 ca
- Parcelle 1677	0 ha 16 a 18 ca

7 ha 68 a 90 ca soit 76 890 m2

Vote à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

Madame le Maire rappelle les incendies survenus cet été dans plusieurs départements, notamment en GIRONDE.

L'AMF a ouvert un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements, et leur mission d'assistance aux populations.

L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales des maires.

Ce fons s'inscrit dans la continuité du travail sur les risques et crises conduit par l'AMF depuis 2022, qui accompagne les communes dans la prévention, la gestion des risques, et dans la remise en état des communes après ces événements majeurs.

La commune propose de verser à l'AMF la somme de 1 682 € ce qui représente 1 € par habitants.

Madame le Maire rappelle que la commune avait déjà fait un don lors du cyclone Chido à Mayotte.

Vote à l'unanimité.

FINANCES: DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la Trésorerie de Muret, nécessité d'effectuer une décision modificative budgétaire.

En effet, en 2025, nous avons payer de l'AC Investissement d'un montant de 72 069 € au Muretain Agglo qu'il faut commencer à amortir en 2026.

Durée 15 ans - annuité 4 805,00 €

De plus, en 2026, l'AC investissement s'élève à 81 782 €

Il convient donc de réaliser une décision modificative en augmentant le compte 2046 et en diminuant le compte 2313 de 68 000 €.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Madame le Maire remercie toutes les équipes pour le festival Art et Création qui a eu lieu le week-end dernier.

La séance est levée à 18 heures 55.